

BULLETIN MENSUEL

DE L'ASSOCIATION

Voix et Visages

ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENNES DÉPORTÉES ET INTERNÉES DE LA RÉSISTANCE - 241, BD ST-GERMAIN, PARIS 7^e - INV. 34-14

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 23 Mars 1958

Madame Delmas, présidente, ouvre la séance:



Mes chères camarades,

Je m'excuse d'ouvrir la séance en parlant de moi, mais je voudrais vous dire un seul mot, merci. Merci pour tout ce que vous m'avez témoigné lors de la cérémonie d'hier soir à l'A.D.I.R. à l'occasion de la remise de ma croix de la Légion d'honneur par Geneviève. Je ne vous avais offert qu'un cœur et vous m'en avez rendu des centaines...

C'est avec une grande tristesse que je vais lire les noms de nos camarades de l'A.D.I.R. décédées depuis notre dernière assemblée générale: Annie Billoud, Madeleine Cornu-Machefer, Maria Gobert, Marlène Gouyat, Lucie Guisen, Constance Laville, Lucie Liefeldt, Marguerite Meunier, Antoinette Pauwels, Simone Pignet, Suzanne Ramait-Moreau, Madeleine Troczez, Suzanne Wilborts.

Veuillez vous lever et observer, selon notre habitude, un moment de silence.

Nous regrettons aussi bien vivement l'absence de quelques-unes de nos déléguées: Mmes Bouchet (Charente-Maritime), Deram (Pas-de-Calais), François (Alpes-Maritimes), Marie (Maine-et-Loire) Verdier (Haute-Garonne), Viel (Orne). Et de quelques malades: Mmes Charpentier, Frouin-Auburtin, Loustauneau, Maspero et Muller.

Je passe maintenant la parole à Anne-Marie Boumier pour son rapport moral.

Rapport Moral Année 1957

Mme Anne-Marie Boumier.

Nous voici réunies en assemblée générale pour la treizième fois, depuis la création de notre association. Et pour la treizième fois, un Conseil d'administration s'adresse à vous, par la voix de sa secrétaire générale, pour vous informer de la marche de cette association, des problèmes qui s'y posent, vous présenter le bilan de son activité et ceci afin de vous permettre d'apprécier si la ligne qui est suivie est bien en conformité avec l'article 2 des statuts de l'Association qui en définit les buts. Vous pourrez alors, en toute connaissance de cause, formuler les observations, ou suggérer les modifications que vous jugerez devoir faire pour en accroître l'efficacité.

HÉROS DE LA RÉSISTANCE



Abordons, tout d'abord, les problèmes d'ordre administratif.

Vous avez appris par le bulletin que, pour alléger la charge du Bureau, une redistribution des tâches avait été opérée entre les membres du Conseil d'administration.

C'est ainsi que certaines commissions de travail se sont ajoutées à celles qui existaient déjà. Celles d'entre nous qui assument la responsabilité d'une commission, peuvent demander le concours de toutes camarades dont la compétence ou la bonne volonté lui semble nécessaire pour faciliter la tâche qu'elle s'est engagée à mener; ceci présente également l'avantage de permettre à un plus grand nombre d'entre nous de coopérer au fonctionnement de notre Association.

C'est donc une équipe qui se présente aujourd'hui devant vous. Je me bornerai, dans ce rapport, à vous présenter la synthèse des travaux menés dans chacune de ces commissions, laissant à chacune de celles qui en assument la responsabilité, le soin de vous donner le détail de son activité.

Parlons, en tout premier lieu, de la plus ancienne de nos commissions: celle des « Publications ».

I. - C'est Geneviève Anthionoz de Gaulle qui est responsable de son fonctionnement. Elle vous indiquera quelle a été, au cours de l'année passée, l'ampleur qu'a été amenée à prendre cette commission.

C'est à Anne de Seynes que revient la charge du Bulletin. Mais ce que sa modestie lui interdirait de vous dire, je me dois de vous l'indiquer. Vous imaginez sans peine les problèmes qui se posent lorsqu'on entreprend de publier un tel bulletin, qui est le reflet de l'Esprit qui anime notre Association:

Choix des rubriques, recherche de participations, rédaction, mise en page, correction des épreuves, démarches sans nombre chez l'imprimeur, etc.

4'P 4616

Anne accomplit tout cela avec bonne humeur et calme. Le résultat vous le connaissez, notre bulletin est lu, il est apprécié, il contribue grandement au rayonnement de notre Association; nous en avons bien souvent le témoignage: telle camarade, dont nous n'avions pas de nouvelles depuis longtemps, revient nous dire qu'elle a continué, grâce au bulletin, à participer à notre vie; telle autre, bien loin à l'étranger, nous dit sa satisfaction de pouvoir rester, par ce moyen, en contact avec nous.

Enfin, certaines personnes qui ne sont ni anciennes déportées, ni anciennes internées, mais sont conquises par l'esprit qui anime notre bulletin, demandent de s'y abonner.

Vous vous associerez, je pense, aux chaleureux remerciements que j'adresse à Anne de Seynes. (Vifs applaudissements.)

Geneviève va vous donner quelques plus amples informations sur cette commission des publications et sur le travail qu'elle accomplit pour le Comité d'Histoire de la deuxième Guerre Mondiale.

(Vifs applaudissements.)

G. Anthonioz:

COMMISSION DES PUBLICATIONS

Anne-Marie Boumier donne la parole à Geneviève Anthonioz pour le compte rendu sur les publications.

Geneviève Anthonioz souligne tout d'abord l'importance de notre bulletin *Voix et Visages*, non seulement parce qu'il est un trait d'union entre les membres de notre association — et en particulier en ce qui concerne nos camarades de province — mais aussi parce qu'il porte témoignage de ce qu'ont été et de ce que sont encore les déportées et internées de la résistance.

Voix et Visages est en effet diffusé au-delà du cadre de notre association. Les Amis de l'A.D.I.R. le reçoivent et certains numéros, comme celui du Souvenir, ont été très largement distribués et lus avec beaucoup d'attention: nous en avons des attestations nombreuses. C'est pourquoi il semble au Conseil d'administration que ce bulletin mérite un effort tout particulier quant à son fond et à sa forme et Geneviève Anthonioz espère que ce point de vue sera lui aussi adopté par l'Assemblée générale. Elle souhaite d'ailleurs une plus grande participation de nos adhérentes à ce journal. C'est en y collaborant dans la mesure de nos moyens, en envoyant vos suggestions, en répondant aux enquêtes, que nous donnerons plus d'intérêt à *Voix et Visages*. Elle demande instamment un effort en ce sens.

Pour nous y intéresser davantage, Geneviève Anthonioz expose alors ce qu'est la vie du bulletin.

Il est avant tout l'œuvre d'Anne de Seynes (Anne Fernier) qui en est bien plus que la rédactrice en chef: c'est elle qui conçoit et réalise le bulletin, qui en porte tout le fardeau et il est juste que nos camarades le sachent et s'associent aux remerciements que lui adresse le Conseil d'administration. Une petite équipe dont font partie Anise Postel-Vinay, Gabrielle Ferrieres et Geneviève Anthonioz essaie avec Anne de Seynes de donner une certaine unité à chacun de nos numéros. Il faut ensuite susciter les collaborations pour les articles, rechercher les documents photographiques ou les dessins et lorsque enfin tous les textes — non sans peine! — sont réunis, commencent les va-et-vient avec l'imprimerie: mise en page, choix des titres, correction des épreuves, autant de tâches accomplies par notre rédactrice en chef avec brio et dévouement.

Nos camarades ont dû probablement remarquer la nouvelle présentation du bulletin. Le concours amical et bénévole d'un ami résistant — qui est aussi l'un des dirigeants du club du Meilleur Livre — Monsieur Massin, nous a permis ces améliorations et nous l'en remercions ici très chaleureusement. Au cours de ces derniers mois il a été fait un effort constant pour élargir et renouveler les sujets des articles. Il a semblé en effet, aux responsables du journal que notre lutte et nos souffrances communes nous font un devoir particulier de nous intéresser aux grands problèmes de notre temps et d'abord à ceux qui concernent le rôle de la femme et la vie de notre pays. C'est dans cet esprit que nous avons abordé par exemple la douloureuse question de l'Algérie et on sait l'extraordinaire succès fait à la brochure écrite par Germaine Tillion pour nos camarades et qui ayant franchi les limites du bulletin est maintenant diffusée à un grand nombre d'exemplaires aux Editions de Minuit. Nous rappelons d'ailleurs l'existence d'une Tribune libre qui permet à nos adhérentes — sans engager aucunement l'Association — d'exprimer leur point de vue sur les questions soulevées dans le journal. Elles prouveront ainsi leur intérêt pour *Voix et Visages* et ce sera la meilleure des récompenses pour les responsables du bulletin.

Comme l'an dernier, nous allons vous présenter les membres du Conseil d'administration sortants et rééligibles et quatre candidatures nouvelles.

Mme Boumier précise qu'il faut élire quatre déportées et trois internées. En conséquence, les bulletins de vote ne doivent pas comporter plus de sept noms, seront nuls tous ceux qui renferment plus de sept noms.

Mme Anthonioz, au nom de tous les membres présents, ne peut s'empêcher de faire remarquer combien il est pénible d'avoir à fixer son vote entre deux candidates telles que Mme Hottinguer et Mme Mella.

MEMBRES SORTANTS ET REELIGIBLES

Irène DELMAS.

1941-1942: réseau Johnny, agent de liaison, hébergement.
1942-1944: service social de la Résistance. Arrêtée à son domicile. Fresnes. Réseau Johnny.

Marguerite BILLARD.

1941: Renseignements, évasion, hébergement. Arrêtée à Paris, le 5 novembre 1943. Fresnes - Compiègne. Déportée à Ravensbrück, Reshling, Jugendlager. Libérée le 5 avril 1945. Réseau Jacques O.S.S.

Gabrielle FERRIERES.

1941 à 1943: boîte aux lettres, missions de liaison. Arrêtée le 28 août 1943 à Paris. Fresnes. Libérée le 23 janvier 1944. Réseau Cohors.

Marguerite FLAMENCOURT. Avicultrice.

Jusqu'au 1^{er} juillet 1943: hébergement officiers anglais, poste émetteur. Arrêtée le 1^{er} juillet 1943. Fresnes, Romainville et Compiègne. Déportée le 1^{er} février 1944 à Ravensbrück. Libérée le 7 avril 1945. Réseau: Buckmaster.

Catherine GOETSCHEL. Dessinatrice décoration.

1942-1943, chef du service de renseignements Seine-Inférieure, Eure, Calvados, Orne, Manche. Arrêtée le 28 août 1943. Fresnes, Compiègne. Déportée à Ravensbrück, Holleischein. Libérée le 5 mai 1944. Réseau: Cohors-Asturias.

Anise POSTEL-VINAY.

1940-1942: propagande anti-Pétain, aide aux Israélites et prisonniers anglais. Arrêtée le 15 août 1942. La Santé, Fresnes, Romainville. Déportée à Aix-la-Chapelle, Ravensbrück. Libérée le 22 avril 1945. Réseau S.M.H. Gloria.

CANDIDATURES NOUVELLES

Ninette HELLSTERN.

1942 à 1943 agent P.I. Arrêtée le 30 juillet 1943. Fresnes.

Déportée à Ravensbrück, Beendorf. Libérée le 1^{er} mai 1945. Réseau: Vengeance, Action et Comète.

Allardyce HOTTINGUER.

Espionnage jusqu'en octobre 1942. Arrêtée le 23 octobre 1942. Fresnes. Libérée en juillet 1943. Réseau: Cartwright.

Jacqueline MELLA.

1941-1944: Secrétaire de Jacques Henry-Simon. Arrêtée le 13 juin 1943 à Paris. Fresnes. Libérée le 24 décembre 1943. Réseau Navarre.

Germaine de RENTY.

1943-1944, hébergement, sécurité des agents traqués. Arrêtée le 5 juillet 1944 à Paris. Fresnes. Déportée le 14 août 1944 à Ravensbrück, Torgau, Koenisberg. Libérée, le 22 avril 1945. Réseau: Alliance.

II. - LA COMMISSION DES RELATIONS AVEC L'ÉTRANGER

A été nouvellement créée et c'est Anise Postel-Vinay qui en a la charge. Relations avec l'Allemagne pour la défense du droit aux indemnités pour les « cobayes », indemnités aux spoliés, etc.

C'est aussi elle qui établit la liaison avec notre amie d'Outre-Atlantique, Caroline Ferriday et les Amis de A.D.I.R. Amérique.

J'ajoute qu'en sus de ces fonctions, elle assure la représentation de l'A.D.I.R. à l'Office National des Anciens Combattants et à sa Commission permanente. De plus, Anise prend une grande part à l'administration de l'A.D.I.R. dont elle a été secrétaire générale encore jusqu'en octobre et trésorière pour les trois derniers mois. Elle va vous donner un résumé de ces diverses activités.

Mme Anise Postel-Vinay.

Clauberg

Le sinistre médecin S.S. Clauberg incarcéré à Kiel depuis sa libération d'U.R.S.S. est mort cet été dans sa prison. Cela a mis un terme prématué aux efforts faits par l'A.D.I.R. pour obtenir une condamnation exemplaire et une indemnité pour ses victimes survivantes.

Ce sont nos camarades, Odette Elina de l'Amicale d'Auschwitz, Dilette Marx avocate et Hafid Hautval, médecin, qui avaient un à un étudié et préparé les témoignages. Maître Arrighi, président du Réseau du Souvenir, suivait l'affaire avec un collègue allemand. A tant d'années d'intervalle, il était malaisé de réunir les preuves exigées par le tribunal et nous redoutions fort que la condamnation fût loin d'être exemplaire. De plus, il avait été décidé, peu avant l'été, que ce procès ne comporterait pas de partie civile. Le destin a donc sans doute mieux fait les choses en mettant brusquement Clauberg en tête-à-tête avec saint Pierre...

Cobayes

Vous avez pu suivre dans *Voix et Visages* l'état de ce douloureux problème qui n'est hélas ! pas encore résolu.

Vous nous rappelez qu'à la suite du refus catégorique du Gouvernement de Bonn d'indemniser décentement les victimes des « expériences » des camps de concentration, vous aviez voté à l'assemblée générale de l'année dernière, une motion dénonçant l'état d'abandon de ces victimes survivantes et l'urgence de l'attribution d'une pension.

Sans relâche depuis, nous avons sonné aux portes de nombreuses personnalités et d'organismes internationaux susceptibles de soutenir notre juste requête. Tant Caroline Ferriday à New-York — aidée d'un avocat spécialisé — que nous à Paris, avons écrit des dizaines de lettres, avons effectué des dizaines de visites. Peu à peu, nous intéressons l'un, l'autre, à cette affaire, en France, en Allemagne, aux Etats-Unis, aux Nations Unies, en Angleterre, en Hollande et en Norvège.

Grâce à notre conférence de presse du 6 mars, certains qui luttaient pour le même but de leur côté, sans nous connaître, se sont mis en relation avec nous.

Malgré tant de bonne volonté et d'effort conjugués, la fin de 1957 est arrivée sans que nous ayons pu amorcer une contre-offensive valable contre le refus allemand. 1958 semble mieux s'annoncer, j'espère que nous aurons la joie de vous annoncer l'an prochain que nos camarades « cobayes » sont tirées de la misérable insécurité où elles végètent encore, douze ans après la victoire. (Vifs applaudissements.)

Mme Boumier:

La plupart d'entre vous ont apprécié la réorganisation de notre Cercle, je laisse à Gabrielle Ferrières qui en est l'animatrice, le plaisir de vous tenir au courant de la marche de ce Cercle, de ses perspectives de développement, ainsi que de ce qui est fait pour intensifier les contacts avec nos membres de province. (Vifs applaudissements.)

III. — COMMISSION DES RELATIONS AMICALES

G. Ferrières:

Mme Ferrières. — Mon rôle a été si modeste, comparé aux nombreuses activités dont Anne-Marie vient de vous parler, qu'il n'y a pas lieu de s'y arrêter longtemps.

Lorsque Anne-Marie est venue me trouver, au moment d'accepter le poste de secrétaire générale, je n'ai pas cru pouvoir lui refuser de l'aider. J'étais touchée, en effet, à l'idée que, par attachement à notre association, elle acceptait d'ajouter à des obligations professionnelles très lourdes, la charge de nous administrer. Et puis, il faut bien l'avouer, la tâche qu'elle

désirait me confier me séduisait tout spécialement car, vous le savez toutes, les liens d'amitié qui nous unissent depuis plus de dix ans, rendent chaque rencontre entre nous très précieuse.

C'est Paulette Charpentier qui, la première, vous a entretenu de ce projet d'élargissement de notre Foyer. C'est elle qui s'est employée à lui donner un cadre et qui a voulu que ce cadre soit harmonieux.

Grâce à Anise, les « murailles sont tombées » et grâce à Madeleine Peter meubles et rideaux nous ont été, soit donnés, soit vendus dans des conditions exceptionnellement avantageuses. Comme toujours, c'est notre mutuelle amitié qui a fait des miracles. Et je voudrais que, de loin, Paulette Charpentier sente combien nos pensées vont vers elle, ce matin, combien nous souhaitons son retour. Je voudrais aussi remercier Hélène Lazareff qui, après tout ce que

HÉROS DE LA RÉSISTANCE



Vous savez, aussi, que nous essayons de reconstituer une bibliothèque. Mesdames Giran et Caubières en établissent actuellement le fichier. Geneviève Anthoñioz réunit pour nous, une documentation qui nous permettra de grouper et de mettre à votre disposition, tous les ouvrages de valeur ayant trait à la résistance et à la déportation.

Dans l'avenir, peut-être même cet été, nous aimerions organiser un voyage — un beau voyage dans un beau pays. Une de nos déléguées exprimait hier ce désir, et vos suggestions nous aideraient à réaliser ce projet.

Enfin, et ceci reste pour nous l'essentiel, n'oubliez pas que cette pièce du boulevard Saint-Germain, fleurie, parée de couleurs vives et que nous avons en quelque sorte inaugurée hier au soir en fêtant notre chère Marika, vous est toujours ouverte. Si vous désirez vous y réunir, au jour de votre choix, il suffira d'en prévenir Mme Messéan par un coup de téléphone. Si vous, tout spécialement nos camarades dispersés à travers la France, et qui venez à Paris à l'occasion d'une visite médicale, ou pour toute autre raison, souhaitez donner rendez-vous à vos amies ou vous reposer un moment, sachez que vous avez, au siège de notre association, un coin paisible et qui vous appartient.

Nous avons substitué le nom de « cercle » à celui de « foyer » et nous voudrions que les éléments très divers qui nous composent, nous apportent l'enrichissement de leur culture, de leurs expériences personnelles. Mais il n'en reste pas moins que notre but essentiel est de garder à notre groupe ce caractère d'entraide, de fraternelle protection qui nous permet, à toutes, de penser à l'A.D.I.R. comme à un « chez nous », prêt à nous accueillir. (Applaudissements.)

A.M. Boumier reprend la lecture du rapport moral:

IV. — Germaine Tillion et Catherine Goetschel participent depuis plusieurs années déjà aux travaux de la COMMISSION INTERNATIONALE CONTRE LE RÉGIME CONCENTRATIONNAIRE dont le siège est à Bruxelles.

Vous avez toutes entendu parler de l'action profonde menée par Germaine Tillion au cours de l'enquête menée par le C.I.C.R.C. en Algérie.

Quant à Catherine, elle a continué de suivre l'enquête en Yougoslavie qui avait été demandée antérieurement, mais qui est restée en suspens. Elle s'est aussi, bien sûr, intéressée à l'enquête à laquelle a participé Germaine Tillion, et qui s'est déroulée en Algérie du 18 juin au 5 juillet 1957.

Le C.I.C.R.C., au cours de l'année 1957, a fait éditer un Livre Blanc sur la Chine, une édition française, une édition anglaise.

Un historique sur le monde concentrationnaire soviétique est aussi en voie d'impression.

Par ailleurs, notre camarade Micheline Maurel, nous ayant demandé d'intervenir près de la Conférence Internationale de la Croix-Rouge pour obtenir que soient affirmées, d'une manière précise, les conditions dans lesquelles les organismes impartiaux désignés pourraient effectuer le contrôle dont ils seraient chargés dans les camps où sont détenues des populations civiles, Catherine continuera de suivre cette question. Elle va maintenant vous donner plus en détail un compte rendu de ses activités.

COMMISSION INTERNATIONALE CONTRE LE REGIME CONCENTRATIONNAIRE

Mme C. Goetschel:

Chères camarades,

Notre délégation auprès de la Commission française contre le régime concentrationnaire est, vous vous en souvenez sans doute, composée de Marguerite Billard, Elisabeth Ingrand, Hélène Maspéro, Germaine Tillion et moi-même.

Les activités de la C.I.C.R.C. au cours de l'année 1957 peuvent être ainsi classées :

1^o Enquêtes.

2^o Participation aux travaux d'organismes internationaux.

3^o Edition: livres blancs et bulletin *Saturne*.

Enquêtes.

En premier lieu un projet d'enquête en Yougoslavie est en cours depuis 1957. A la suite d'une plainte adressée à la C.I.C.R.C., il a été décidé de constituer un dossier d'instruction selon les méthodes habituelles; sur la base de ce dossier la C.I.C.R.C. a officiellement demandé à la Yougoslavie d'enquêter sur place afin de vérifier si les accusations portées contre eux étaient ou non fondées. Par voie diplomatique la C.I.C.R.C. a reçu une réponse qui n'était ni un acquiescement, ni un refus même après une demande réitérée. Les faits en sont là.

La seconde enquête, qui concerne l'Algérie, a eu lieu. La C.I.C.R.C. a procédé de la même façon et l'enquête sur place a été réalisée, selon le règlement, par des membres « étrangers » de la C.I. Ils étaient assistés par Germaine Tillion et Louis Martin-Chauffier. Vous avez pu apprendre par la presse quelles en étaient les conclusions.

Participations aux travaux d'organismes internationaux.

La Commission a participé de façon suivie et à divers titres à des réunions dans le cadre des N.U. qui étudient les conditions de travail forcé dans le but de l'interdire.

Edition.

La Commission d'édition a préparé deux Livres Blancs sur la Chine qui seront publiés en français et en anglais. Le premier est déjà sorti.

Dans un avenir prochain la Commission d'édition publiera un historique sur le Monde Concentrationnaire en U.R.S.S.

Le Bulletin est de plus en plus substantiel et présente un caractère de sérieux très apprécié. Il y a été publié entre autres, de nombreux récits sur les camps de concentration de Hongrie.

Nous sommes à la disposition de toutes celles qui désireraient plus ample information sur les travaux de la Commission.

(Vifs applaudissements.)

A. M. Brunier reprend lecture rapport moral.

V. — Une autre Commission, dont Denise Côme a la charge, assure la représentation de l'A.D.I.R. près des diverses associations de résistants, d'anciens combattants, de victimes de guerre. Aidée par Mme Payen, l'une et l'autre suivent les travaux de ces associations, elles vont vous dire quelques mots sur les points les plus importants qu'ont eu à traiter, au cours de cette année, quelques-unes de ces associations.

Mme Côme: Chères Camarades,

Je déplore que mon activité soit bien diminuée, du fait que je ne peux plus suivre les travaux de la Commission des Enfants Victimes de la Guerre de l'Office National des Anciens combattants, depuis que l'A.D.I.R. n'est plus représentée à l'Office National en tant que telle.

Je vais vous donner un résumé des travaux du Comité d'Action de la Résistance qui s'efforce de maintenir intact l'esprit de la Résistance. C'est ainsi qu'en dehors de ses réunions mensuelles et de ses conférences, auxquelles j'assiste régulièrement, le Comité d'Action de la Résistance a organisé à Auboue, le 24 mars 1957, un rassemblement national du souvenir et de la fidélité afin de protester contre la nomination de Hans Speidel au commandement des forces terrestres du secteur Centre-Europe de l'O.T.A.N. Il vient également de publier deux brochures: « morceaux choisis de Brasillach » et « les Dessous de la Reine de Césarée », après la tentative de représentation de la pièce de Brasillach « La Reine de Césarée ». Enfin l'action qu'il a entreprise contre le livre de la Fondation Hoover « la Vie de la France sous l'occupation » a fait l'objet de plusieurs réunions. (Vifs applaudissements.)

Mme Payen:

A mon tour je regrette de ne plus pouvoir assister aux réunions de l'Office National des Anciens Combattants se rapportant au « Bleuet de France ». Cependant l'A.D.I.R. fait toujours partie du « Bleuet ». Je vous informe qu'une réunion a eu lieu récemment afin de nommer de nouveaux membres. (Vifs applaudissements.)

Mme Boumier:

Ajoutons enfin que Germaine de Renty assure avec une régularité méritoire la représentation de l'A.D.I.R. à l'Office départemental des Anciens Combattants, dont elle est la vice-présidente.

Les services qu'elle rend ainsi à l'A.D.I.R. sont du plus haut intérêt, nous la remercions ici et spécialement au nom de celles pour lesquelles elle est intervenue d'une manière si efficace et nous lui exprimons notre très vive gratitude. (Applaudissements.)

Je ne voudrais pas terminer ce chapitre sans vous parler un peu de la vie de nos sections.

COMMISSION DE REPRESENTATION

Hier après-midi, avec nos déléguées régionales nous avons fait un vaste tour d'horizon qui nous a permis de saisir mieux encore quelles ont été les difficultés et les problèmes qui se sont posés à elles au cours de cette année 1957; nous avons tenté ensemble d'adopter certaines règles, pour leur permettre d'accroître leur efficacité et intensifier les rapports avec l'A.D.I.R. Nous avons enregistré avec joie que la plupart de nos sections s'intéressent aux familles de nos camarades disparus; des témoignages nous ont été apportés de la joie et du réconfort qu'ont procurés ces contacts à ceux qui vivent dans le dououreux souvenir de leurs disparus.

Vous me permettrez d'adresser en votre nom, à celles de nos camarades qui assument avec tant de dévouement la marche et le bon fonctionnement de leur section, de bien sincères remerciements, à la fois pour le travail si fécond qu'elles assurent que pour le témoignage qu'elles donnent de l'esprit de vraie camaraderie qui anime l'A.D.I.R.

Au cours de l'année écoulée, Mme En-goumé s'est rendue à plusieurs reprises en province, pour apporter à nos cam-

rades des éclaircissements, des informations qu'il est parfois difficile de régler à distance. Nous avons eu aussi la joie d'enregistrer la création de quelques sections nouvelles: celles des Alpes-Maritimes, de Seine-Maritime et des Côtes-du-Nord et la réorganisation de certaines de nos sections. Ajoutons enfin, que certaines de nos sections, parmi les plus actives, ont demandé que leur soit remis un fanion A.D.I.R., leur permettant ainsi, et sous ce signe, de prendre, au cours de manifestations ou cérémonies patriotiques, place parmi les diverses associations. (Applaudissements.)

Parmi les problèmes qui se sont posés à nous au cours de l'année 1957, je dois en tout premier lieu vous informer de ceux qui déterminent notre position au regard de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de guerre.

Vous savez toutes ce que représente cet organisme. L'Office National des Anciens Combattants est un établissement public, rattaché au Ministère des Anciens Combattants.

Il a pour attributions, d'une manière générale, d'assurer à ses ressortissants (anciens combattants, invalides de guerre, veuves de guerre, pupilles de la Nation, anciens déportés, etc.) le patronage et l'aide matérielle qui leur sont dus par la reconnaissance de la Nation.

L'Office National était jusqu'à ces derniers temps administré par un conseil provisoire, dont les membres étaient nommés par le Ministère des Anciens Combattants. Depuis ce moment-là, l'A.D.I.R. prenait place parmi les membres du Conseil d'administration de l'Office.

Le décret du 29 août 1955 est venu mettre fin au régime transitoire précédemment établi. Désormais, la représentation au Conseil d'administration de l'Office est établi d'après un dosage, basé sur un certain nombre de critères, permettant aux diverses catégories de ressortissants d'y être représentés.

Sur les 86 sièges qui sont mis à la disposition des diverses associations, cinq sont dévolus aux Anciens Déportés et Internés de la Résistance. Pour être reconnues représentatives des catégories des ressortissants de l'Office, les Associations doivent pouvoir justifier, auprès du Ministère des Anciens Combattants, de la durée de leur existence, de l'importance de leurs effectifs, ainsi que de leur activité sociale.

Après ce décret du 29 août 1955, un arrêté du 30 mars 1957 portait la désignation des membres du nouveau Conseil d'Administration de l'Office, nommés sur proposition des organisations dont ils relevaient. Parmi eux ne figurait aucun membre de l'A.D.I.R.

Par lettre en date du 2 avril 1957, le directeur de l'Office nous avisait donc que notre Association cesserait d'être représentée dans le nouveau Conseil d'Administration de l'Office National.

Votre Conseil d'administration s'est ému à juste titre de cette mesure; par lettre du 24 mai 1957 votre secrétaire général d'alors, Anisé Postel-Vinay, exposait au Ministre des Anciens Combattants l'étonnement qui était le nôtre devant cette éviction du Conseil d'administration de l'Office; nous trouvions étrange en outre que sur les 86 sièges mis à la disposition des associations de personnes ressortissantes de l'Office, on n'ait pas cru devoir en réservé un seul

pour représenter les quelque deux mille Françaises revenues vivantes d'un des plus sinistres combats de la dernière guerre, combat où elles s'étaient engagées volontairement, alors que sur ces cinq sièges, un avait été attribué à une association ne présentant pas les caractéristiques qui lui permettaient d'obtenir cette représentation. Nous rappelions en outre les dispositions du décret du 29 avril 1955 qui stipule que « chaque catégorie de ressortissants de l'Office devra être représentée suivant les chiffres fixés au même article. »

En attribuant, en vertu de ce décret, des sièges aux anciens déportés et internés, aucune distinction n'a été établie entre hommes et femmes, et c'est contre cette disposition que nous nous sommes élevées. Hommes et femmes étaient dans des camps distincts ; les uns et les autres, à leur retour en France, se sont trouvés devant des problèmes qui leur étaient propres ; les problèmes de reclassement, de carrière, de situation familiale, de santé, étaient à tel point différents, que les femmes ont cru devoir constituer une association distincte, dotée d'un service social spécialement conçu pour faire face à leurs difficultés. Faire représenter les femmes par une association masculine, disons-nous, équivaudrait à ne pas les représenter du tout, ce serait aussi contrevenir aux dispositions légales. En conséquence, nous contestons la légalité de deux dispositions de l'arrêté du 30 mars 1957 et demandions que soit reportée, dans les délais fixés par l'ordonnance du 31 juillet 1945, la disposition déterminant la répartition des cinq sièges laquelle, selon nous, devait être faite en tenant compte des trois seules associations de déportés dont la nôtre.

Je ne vous parlerai pas des démarches, des prises de contact qui eurent lieu pendant cette période pour que justice nous soit rendue, et cependant, par lettre du 10 juillet 1957, le Ministre des Anciens Combattants notifiait à l'A.D.I.R. qu'il ne lui était pas possible, actuellement, de modifier la répartition des sièges déterminée par l'arrêté du 30 mars 1957.

Les solutions de compromis que certains préconisaient ne pouvant ou être acceptées ou même aboutir, nous déposions le 16 août près du Conseil d'Etat une requête sommaire contre l'illégalité de l'arrêté du 30 mars 1957, instituant la répartition des sièges, et contre la décision du Ministre refusant de modifier son arrêté en ce qui concerne cette répartition.

Pendant que se déroulaient ces pourparlers, l'un des douze sièges dont le Ministre, en vertu des textes, avait disposé à son choix, était devenu vacant par suite du décès de son titulaire. Ce siège fut offert à Anise, qui ainsi, à titre personnel, prenait place au Conseil d'administration de l'Office national des Anciens Combattants et Victimes de guerre. (Vifs applaudissements.)

De plus, en tant que « personne qualifiée », elle fut désignée pour prendre place parmi les trente-cinq membres de la Commission permanente à laquelle sont soumis tous les problèmes et décisions relevant de l'Office National.

Cette disposition bienveillante du Ministre des Anciens Combattants qui, en désignant l'une des nôtres à participer et à suivre les travaux de cet important organisme sous la tutelle duquel nous sommes placées, montrait bien tout l'intérêt qui était porté à notre Association, mais cela ne nous donnait pas entière satisfaction.

Dans un but d'entente, cependant, et à l'unanimité de votre Conseil d'administration, moins trois voix, il fut décidé de se désister du pourvoi au Conseil d'Etat. En avisant le Ministre des Anciens Combattants de cette décision, nous lui précisions toutefois que si au moment du renouvellement quadriennal du Conseil d'administration de l'Office national — ou même avant ce renouvellement en cas de vacance — aucune satisfaction n'était donnée à notre requête, nos droits à reprendre notre revendication demeuraient entiers.

Je m'excuse de la longueur de ces détails qui peuvent, à certaines d'entre vous, paraître fastidieux. Je me devais cependant de vous en informer, car pour redresser cette situation, pour que, en 1961, lors du renouvellement des membres du Conseil d'administration de l'Office national (ceux-ci sont en effet nommés pour quatre ans) nous puissions faire valoir nos droits à cette représentation, nous devons prouver que nous remplissons toutes les conditions qui confèrent à notre association le caractère représentatif.



Ces conditions quelles sont-elles :

Ancienneté, activité sociale, effectif des membres cotisants.

Examinons ensemble si vous le voulez bien, chacune d'entre elles et mesurons si nous remplissons les conditions voulues.

1^o *L'ancienneté*: qu'il me soit permis d'évoquer des souvenirs personnels. Au début de l'année 1945, à Ravensbrück, certains dimanches matin, se retrouvaient quelques-unes d'entre nous qui, au cours de leur captivité, tout en évoquant les joies du retour, avaient pensé à ce que pour beaucoup serait cette désillusion d'un retour dans des foyers dispersés ou perturbés, d'un retour dans un monde qui ne comprendrait pas, qui se refuserait à croire ce qu'avaient été les tortures morales et physiques endurées. Chacune de celles-là avait pensé à des problèmes posés par la réinsertion dans la vie normale de toutes ces femmes qui avaient tant souffert, dans leur chair, dans leur esprit, dans leur cœur. Et c'est dans ces matinées dominicales, que, faisant la

somme de leur méditation, échangeant le fruit de leurs pensées, elles jetèrent les bases des Statuts de l'Association qui nous réunit aujourd'hui.

Pendant le même temps, celles qui ayant lutté dans la clandestinité, mais avaient pu échapper à la déportation, dès que la France fut libérée, préparaient le retour de leurs camarades.

Notre association a été fondée au début de 1945, en un temps où il n'était guère possible de remplir les formalités administratives qui en eussent officiellement fixé le point de départ, avant même le premier retour des déportés.

N'est-ce pas là un titre suffisant à l'ancienneté d'une association de déportées ?

2^o *Quant à l'activité sociale* de notre association, elle n'est pas, je crois, discutable. Quelle autre association peut inscrire à son actif d'avoir, dès le retour, hébergé, soigné, créé des maisons de repos et de convalescence, ouvert des ateliers de réadaptation, pour ses membres ?

Et depuis lors, il suffit de se pencher sur les rapports établis chaque année par notre service social pour se rendre compte de la valeur et de l'étendue de l'aide matérielle et morale que nous apportons à nos membres.

3^o Mais il est un troisième point, et non le moindre, qui doit être retenu pour apprécier le caractère représentatif d'une association : « l'effectif des membres cotisants ».

Hélas, nous sommes obligées de le dire ici, c'est là et sur ce point-là seulement, que notre position est la moins forte.

Quels sont nos effectifs ?

Sur environ deux mille trois cents femmes revenues vivantes des camps de concentration, mille neuf cent quarante-deux ont donné leur adhésion à l'A.D.I.R., soit 84 % de l'effectif des femmes qui ont été déportées.

Mais les textes précisent que, seront reconnues membres d'une association, les seuls membres cotisants. Sous cet aspect notre position est bien différente.

Le nombre de nos adhérentes qui acquittent régulièrement leur cotisation s'élève à environ sept cent. Vous voyez alors combien le pourcentage s'abaisse et alors, on comprend le peu d'importance attribué à notre association qui groupe à peine le quart de l'effectif de la catégorie qu'elle entend représenter.

Et cependant, la réalité est toute autre :

Combien de nos camarades qui ne voudraient pas ne pas être reconnues membres de l'A.D.I.R., qui ont recours à elle, non seulement en cas de nécessité, pour une aide matérielle ou un conseil, mais aussi pour y retrouver près de leurs camarades cette chaleur d'amitié qui leur est si souvent nécessaire et qui cependant, ne s'acquittent pas de leur cotisation.

Alors, je m'adresse à vous, si vous désirez que l'A.D.I.R. continue d'être ce qu'elle est, c'est-à-dire l'association qui représente les femmes déportées et internées de la Résistance ; si vous désirez que soit remise à la place qu'elle mérite, cette association qui a été voulue, créée par tant de celles qui ne sont pas revenues, ne négligez pas de verser la modique cotisation qui vous est demandée, assurez-vous que vos camarades, vos amies, se sont bien acquittées de ce devoir.

Nous pourrons alors affirmer avec plus de vigueur encore, que l'A.D.I.R., seule association exclusivement féminine de déportées et internées de la résistance, a sa place à côté des autres grandes associations. (Vifs applaudissements.)

Une autre question importante a retenu notre attention, celle des S.T.O. Anise va répondre à votre désir de connaître le point où se situe à l'heure actuelle cette question pénible.

Mme Postel-Vinay:

Le 23 janvier 1957, l'Assemblée Nationale repoussait le projet de loi Mouton réclamant pour les S.T.O. le titre de « Victimes de la Déportation du Travail » et renvoyait la question devant la Commission des Pensions. Le protocole d'accord signé dans le Puy-de-Dôme entre S.T.O. et déportés n'a malheureusement pu être étendu sur le plan national.

Le 18 décembre, le président de la Commission des Pensions, M. Lucien Begouin, convoquait S.T.O. et délégués des Déportés pour une tentative de conciliation qui a de nouveau échoué. Les délégués des organisations de déportés et de Résistance, élus par onze associations étaient: MM. Michelet (qui représentait spécialement l'A.D.I.R.) Bossin, Arrighi et Debeaumarché, accompagnés de Mme de Lipkowsky.

Les anciens S.T.O. sont donc légalement toujours des « Personnes contraintes au travail en pays ennemi ». Il va sans dire que nous restons vigilantes à ce qu'aucune équivoque ne vienne altérer la vérité historique de la déportation nazie pendant la dernière guerre.

COMITE D'HISTOIRE DE LA 2^e GUERRE MONDIALE

Geneviève Anthonioz est chargée d'une part par l'Adir de la liaison avec le Comité d'histoire de la 2^e guerre mondiale, d'autre part — par ce même comité — de l'enquête sur Ravensbrück.

Elle rend compte tout d'abord des principales activités du Comité, aux travaux duquel s'intéressent très activement et à juste titre, les anciennes déportées et internées de la résistance. Après avoir rappelé les raisons d'être du Comité, Geneviève Anthonioz annonce qu'un immeuble, destiné à servir de musée de la résistance et de la déportation, a été tout récemment réservé. Si la vente aboutit, il faudra constituer les collections du musée. Elle demande à nos adhérentes de réunir les objets-souvenirs qu'elles pourraient encore conserver et d'en parler autour d'elles.

Parmi les activités du Comité d'histoire pour cette année figurent: La préparation d'une exposition à organiser au printemps 1959 à l'Hôtel de Ville sur le thème: « Paris occupé et libéré » (pour le 15^e anniversaire de la libération) et un numéro spécial de la revue d'histoire de la 2^e guerre mondiale sur la résistance en zone Nord. Des études sont en cours sur les camps de Dachau par M. Rouan, de Ravensbrück, par G. Anthonioz, sur les commandos de Mauthausen par M. de Bouard, et une thèse de madame Wormser sur l'organisation des camps de concentration.

Pour l'étude sur Ravensbrück, Geneviève Anthonioz a besoin du concours des anciennes déportées et les remercie de bien vouloir l'aider dans son enquête par leur témoignage. Elle leur demande de bien vouloir remplir des questionnaires qui sont distribués au cours de l'assemblée, pour permettre une étude sur les commandos de Ravensbrück.

A.M. Boumier reprend lecture du rapport moral:

SERVICE SOCIAL

Abordons maintenant un tout autre sujet et voyons quelle a été en 1957, l'activité de ce que je pourrais appeler le moteur de notre association: le *Service social*.

En voici le bilan:

- 327 démarches effectuées au Centre de réforme du ministère des Anciens Combattants.
- 83 démarches aux offices nationaux, départementaux des Anciens Combattants, Office des biens et intérêts privés, ministères des Finances, Sécurité sociale, etc.
- 37 constitutions de dossiers de réforme.
- 23 constitutions de divers dossiers, retraite des combattants, cures, immatriculations S.S.
- 563 réceptions à la permanence.
- 1.183 lettres reçues.
- 1.482 correspondances avec les adhérentes.
- 83 visites à domicile, Paris et banlieue.
- Voyages en province: 3 à Angers, Tours, Strasbourg, Sarreguemines, Vendôme, Lille et Roubaix, Lyon, Metz, soit 22 communes visitées et 116 personnes vues, dont 66 à domicile.
- 7 placements en maisons de repos, représentant 497 journées.
- Sur le plan de l'aide matérielle, nous avons attribué 50 dons de vestiaire.
- 132 dons de vancances dont 21 à des femmes seules avec enfants et 44 à de jeunes ménages avec enfants.
- 48 aînées et 18 cas divers, ce qui donne un total de 132 personnes (96 cas en province et 36 à Paris) et 164 enfants qui ont ainsi bénéficié de repos et de changement d'air.
- 47 dons de chauffage à nos aînées, ne disposant que de revenus modestes. (37 cas en province et 10 à Paris).
- 36 dons de Noël (28 en province et 8 à Paris).
- En outre, nous avons enregistré avec joie, l'entrée en jouissance, dans des appartements dont ils deviendront propriétaires, de deux familles de nos camarades.

Si je me bornais à cette séche énumération de chiffres, je ne vous aurais donné qu'une information très incomplète de l'efficacité de notre service social, car à l'occasion des contacts établis au cours des permanences et des visites, tant en province qu'à Paris, le Service social de l'A.D.I.R. a apporté à nos membres un appui moral qui n'est pas le moindre, parmi les services qu'il est appelé à rendre.

Nos adhérentes savent bien qu'à tout moment, à l'occasion d'une difficulté d'ordre matériel ou psychologique on peut s'adresser à l'A.D.I.R.; que l'on y rencontrera des camarades compréhensives, soucieuses d'apporter les solutions les meilleures aux problèmes qui sont exposés, que l'on y trouvera un personnel social compétent et dévoué, très informé des ressources qu'offre la législation sociale et qui met tout en œuvre pour obtenir les meilleurs résultats possibles.

Je voudrais, à ce sujet, vous donner quelques explications sur la manière dont sont attribués les dons et les prêts qui sont sollicités par nos adhérentes. Je répondrai sans doute ainsi à celles d'entre vous qui pourraient être déçues ou simplement étonnées de la modicité du secours financier apporté aux besoins qu'elles ont exprimés.

Ne croyez pas cependant que cette aide soit apportée sans étude.

Le bureau de l'A.D.I.R. étudie chaque semaine les demandes de secours qui lui sont transmises par le Service social. Le Bureau est compétent pour accorder les secours d'urgence jusqu'à 50.000 francs. Les demandes de prêts ou dons d'un montant supérieur ne sont attribuées que par décision du Conseil d'administration qui lui ne se réunit qu'une fois par mois.

Dans les deux cas, nous devons, autant que faire se peut, harmoniser les besoins qui nous sont présentés avec nos possibilités financières. L'A.D.I.R. est riche dit-on, mais sa caisse serait rapidement à sec, si nous n'avions le souci de répartir le plus équitablement possible son contenu, entre celles qui ont recours à elle. C'est compte tenu de l'opportunité de l'aide matérielle demandée, des ressources des intéressées, des possibilités que peut leur apporter la législation sociale (Sécurité sociale, Office des A.C.) que les attributions de secours sont fixées; notre rôle, dans la plupart des cas, est complémentaire de la législation sociale en vigueur dans notre pays.

C'est aussi pour cette raison que nous avons été contraintes, ces derniers temps, de refuser des prêts de un ou même plusieurs millions qui étaient sollicités par certaines de nos adhérentes, les motifs invoqués par elles ne présentant pas le caractère de nécessité essentielle.

Il est encore un point que je dois préciser:

Dans les perspectives de développement de notre action sociale, nous nous préoccupons des problèmes que pose l'inévitable acheminement vers la vieillesse. Beaucoup de nos camarades, et surtout celles qui vivent seules, s'inquiètent de voir arriver le moment où elles ne pourront plus pourvoir à leurs besoins, craignant la maladie, les infirmités et peut-être plus encore l'isolement moral, elles aimeraient être assurées d'un gîte, où, délivrées des problèmes matériels, elles pourraient terminer en toute quiétude, la fin d'une vie bien remplie.

Aussi suivons-nous attentivement tout ce qui est fait actuellement dans notre pays pour améliorer le sort des gens âgés: villages retraites, création de résidences, etc., afin de voir sous quelles formes, et de quelle manière nous pouvons nous insérer dans cet ensemble et faciliter ainsi à nos camarades la possibilité d'une vieillesse tranquille et heureuse.

Mais, pour cela des sommes importantes seront nécessaires et c'est en prévision de ces besoins et pour en faciliter la réalisation que nous sommes économies de nos deniers.

Avant de clore ce chapitre, je voudrais ici exprimer en votre nom, à toutes, nos chaleureux remerciements à nos dévouées collaboratrices qui, avec une inlassable obligeance, répondent à toutes les demandes, à tous les appels.

Notre équipe permanente vous la connaissez: Mme Montel, qui assure le secrétariat administratif, Mme Engoumé aidée de Mlle Messéan qui agissent dans le domaine social.

Elles sont aidées par quelques-unes de nos camarades qui consacrent chaque semaine, très régulièrement, une partie de leur temps au secrétariat de l'A.D.I.R., j'ai nommé Mme Astier, Mme Jahan, Mme Lesèvre. Très profondément touchées par l'amitié qu'elles témoignent ainsi à l'A.D.I.R. nous leur disons de tout cœur « merci ».

J'en arrive à la conclusion de ce rapport qui n'a que trop longtemps retenu votre attention.

Cet exposé vous a présenté le bilan du travail de toute une équipe qui a fait de son mieux pour que soient respectés et remplis les buts de l'Association: ce qu'elle souhaite, afin de mieux encore accomplir sa tâche, c'est de collaborer plus étroitement avec vous. Elle a besoin de se sentir intégrée dans un coude à coude fraternel, tel celui que nous avons connu dans les heures sombres, pour mieux encore vous servir. (Vifs applaudissements.)

Rapport moral adopté à l'unanimité.

Rapport Financier

Mme Anise Postel-Vinay:

I. — Les Dépenses.

Elles se sont élevées à 8.516.819 F. 2.532.627 F pour les traitements bruts et charges sociales;

1.615.827 F pour les frais généraux; 4.368.365 F pour l'aide sociale sous forme de prêts ou dons.

On pourrait nous reprocher de dépenser presque autant en traitements et frais généraux qu'en « aide sociale ». C'est justement la critique qui a été adressée à l'Office national des Anciens Combattants par deux parlementaires à l'automne dernier. Mais le Ministre des Anciens Combattants, M. Quinson y a répondu à très juste titre de la même manière que, sur le plan plus modeste de notre association, nous pouvons répondre: la comptabilité publique impose à l'Office, qui l'impose à son tour aux associations qu'il subventionne, un classement des dépenses en « dépenses de fonctionnement » et « dépenses sociales ». Or, à l'Office, comme chez nous, tout, en fait, est « dépense sociale ». Si le don ou le prêt en argent liquide est plus spectaculaire, les efforts déployés par l'assistante sociale pour obtenir par exemple une pension régulière à l'ancienne déportée constituent cependant une « aide sociale » beaucoup plus efficace. Or nous sommes obligées de compter le temps de l'assistante sociale dans les « frais de fonctionnement ». Il en est de même pour le temps de notre secrétaire administrative qui est bien consacré pour 70 % à « l'aide sociale » également.

Les frais généraux proprement dits ne représentent donc, en fait, que le quart de notre budget, ce qui constitue un véritable record dans le monde des associations.

Le million « achat d'un charbonnage », qui figure en bas de la colonne, c'est le titre que nous avons acheté cet été quand le don des Amis de l'A.D.I.R. des Etats-Unis nous est parvenu effectivement. Ce n'est donc pas une « vraie » dépense, puisque nous avons le titre en échange que vous retrouvez au portefeuille.

II. — Les Recettes.

Nous avons en tout 8.561.256 F pour faire face, je le répète à 8.516.819 F de dépenses. Nous avons commencé l'année avec un reliquat de 1956 de 1.412.033 F.

Les cotisations ont atteint 295.500 F. Ce chiffre, par rapport à un budget de huit millions nous paraît nettement trop faible. Hier, avec vos déléguées régionales

nous avons examiné la possibilité d'un relèvement du taux de la cotisation de 300 à 500 F. Le prix de 300 F comporte en effet l'abonnement au bulletin *Voix et Visages* dont Geneviève Anthionoz vous a souligné le rôle important, tant auprès de nos camarades que dans le monde des anciens résistants. Or, cette année, le bulletin est revenu à 270 F par personne bien que toute sa rédaction et son expédition soient entièrement bénévoles. Le Conseil d'administration et les déléguées régionales vont donc vous proposer tout à l'heure de voter le relèvement des cotisations à 500 F, étant entendu que les camarades qui traversent un moment difficile peuvent demander au siège l'autorisation exceptionnelle de ne verser qu'une cotisation symbolique de 100 F. Nous insistons encore pour que le geste du paiement de la cotisation soit bien régulièrement accompli. Anne-Marie Boumier vous a exposé tout à l'heure comment de trop nombreuses abstentions nuisent gravement à l'association vis-à-vis de ses autorités de tutelle.

des expériences, participant à la survie de l'esprit de la résistance, participant, enfin, dans une forte proportion, à l'équilibre de notre budget social.

Elle a su intéresser les organisateurs de la grande manifestation annuelle franco-américaine à New-York, l'*« April in Paris Bal »*, M. Philippe et Mrs. Gaynor, au travail social de l'A.D.I.R. C'est ainsi qu'une part importante du produit de ce gala nous a été attribuée l'an dernier. Que tous nos amis américains trouvent ici l'expression de notre reconnaissance.

Si les Amis de l'A.D.I.R. France nous ont donné cette année quelque 300.000 F, c'est que le rappel de leurs cotisations ne s'est effectué qu'au début de 1958. C'est donc à l'exercice de 1958 qu'apparaîtra leur généreuse contribution. Nous les remercions tous de leur fidélité.

Les recettes diverses interviennent pour 947.559 F et enfin les remboursements de prêts entrent pour 1.235.700 F dans nos ressources de 1957.

Ce chapitre est très important et il est regardé de très près par nos autorités de tutelle. D'une façon générale nos camarades ont fait un gros effort pour rembourser régulièrement. Certaines ont même ajouté un petit don en remboursant. Rien ne nous est plus sympathique que ce geste et rien n'est plus utile à nous toutes, car alors on peut repréter ces sommes à d'autres et dépanner plus largement.

Aux quelques-unes qui jusqu'ici n'ont pas rempli leurs engagements, nous sommes obligées de donner un avertissement public, car nous ne voudrions pas en être réduites à utiliser les reconnaissances de dette qu'elles ont signées. Nous devons à l'Office national des comptes précis. Il est bien entendu qu'on peut toujours nous demander de différer un remboursement, mais ce qui ne peut être admis, c'est de faire le mort une fois qu'on a obtenu un prêt...

Deux millions de vente de bons du Trésor figurent en recette. Ceci n'est encore qu'une opération de trésorerie, car notre Portefeuille diminue d'autant.

III. — Portefeuille.

Au 1^{er} janvier 1958, nous avions un solde créditeur de 1.044.437 F, réparti entre la Caisse, les Chèques Postaux et la Banque, et en outre un portefeuille de 13.147.000 F. Nous commençons donc l'année avec 14.191.437 F, ce qui va nous permettre, avec les ressources prévues au budget 58, d'attendre deux années avant d'être obligées de recourir à une nouvelle vente de charité pour remplir notre caisse.

Comme Anne-Marie Boumier vous l'a exposé à la fin de son rapport moral, c'est en pensant à l'organisation prochaine des retraites de nos camarades âgées que nous avons encore cette année un portefeuille qui peut paraître un peu trop important au regard du budget. (Vifs applaudissements.)

A l'unanimité, moins une voix, le montant de la cotisation annuelle est fixé à 500 F à partir du 1^{er} janvier 1959.

Une adhérente ayant demandé si en certains cas l'ancien taux de 300 F ne pourrait pas être maintenu, il est décidé que les camarades traversant un moment difficile pourront demander au siège l'autorisation exceptionnelle de ne verser qu'une cotisation symbolique de 100 à 300 F.



Les subventions ont atteint 1.900.000 F. 900.000 F de l'Office national des Anciens Combattants;

150.000 F du Conseil Général de la Seine;

350.000 du Conseil municipal de Paris.

Nous sommes bien reconnaissantes à nos élus municipaux. C'est un grand encouragement pour nous de voir notre effort reconnu et soutenu par les Pouvoirs publics.

Dans les dons divers qui se montent à 2.770.464 F c'est encore la Société des Amis de l'A.D.I.R. des Etats-Unis qui détient le record avec 2.158.443 F. N'est-ce pas admirable que douze ans après la victoire alliée nos amis américains se souviennent encore que la guerre a laissé en France des traces indélébiles sur les survivantes des camps de concentration. Caroline Ferriday, la présidente de cette société est depuis le 18 juin 1940 véritablement l'une des nôtres. Elle a fait siens les drames et les misères de cette France qu'elle aime de toujours. Aujourd'hui encore, avec l'aide de son comité, elle combat à nos côtés, participant, comme je vous l'ai exposé tout à l'heure, à notre lutte pour l'indemnisation aux victimes

RECETTES		DEPENSES	
Report solde créditeur 1956	1.412.033	Traitements et charges sociales	2.532.627
Cotisations	295.500	Salaires bruts	1.901.482
Subventions	1.900.000	Indemnités diverses	28.800
Office National des A.C.	900.000	Charges sociales et impôts	602.345
Conseil Général de la Seine	150.000		
Conseil Municipal	850.000		
Dons divers	2.770.464	Frais généraux	1.615.827
Amis A.D.I.R. Amérique	2.158.443	Loyer et charges	56.570
Amis A.D.I.R. France	300.000	Chauffage, entretien	21.380
Dons divers	312.021	Assurances	2.000
Recettes diverses	947.559	Imprimerie, papeterie	70.719
Retenues Sécurité Sociale	92.202	Correspondance, téléphone	164.568
Intérêts	505.815	Déplacements	44.824
Remboursements divers (y compris brochures Algérie)	349.532	Publications : Voix et Visages	574.415
Remboursements de prêts	1.235.700	Brochures Algérie	198.455
	8.561.256	Ristourne aux sections	159.210
Vente de deux bons du Trésor	2.000.000	Assemblée générale	47.770
	10.561.256	Aménagement Foyer	50.000
		Dépenses diverses	225.916
Portefeuille au 1 ^{er} janvier 1957	14.187.000	Aide Sociale	4.368.365
Portefeuille au 1 ^{er} janvier 1958	13.147.000	Dons aux adhérentes	2.738.365
Emprunts 5 % 1956	4.000.000	Prêts aux adhérentes	1.630.000
Bon du Trésor	1.000.000		
Emprunt 3 1/2 % 1952	7.147.000		
Charbonnage	1.000.000		
		Achat de 1 « Charbonnage »	1.000.000
		Balance au 31 décembre 1957	1.044.437
		Banque	48.757
		Chèques postaux	787.927
		Caisse	207.753
			10.561.256

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons examiné le compte de gestion établi par notre association pour l'exercice 1957.

Il appartiendra à notre trésorière de vous donner toutes les explications nécessaires sur la nature et l'importance des diverses recettes et dépenses de l'exercice et de vous faire part de ses observations sur les résultats financiers de la gestion.

Nous avons, pour notre part, constaté que les comptes qui vous sont présentés sont en exacte concordance avec les énonciations des registres et documents comptables tenus par votre association et que la comptabilité est régulièrement tenue et mise à jour.

Les valeurs inscrites à notre actif, disponibilités en caisse, banque, aux chèques postaux, fonds placés en report ou

en Bons du Trésor, nous ont été justifiés, ainsi que la situation des comptes créditeurs figurant à notre passif.

Les sommes affectées à la dotation statutaire ont été déterminées conformément aux statuts.

Nous avons également constaté que les écritures concernant les dépenses et les recettes de gestion étaient assorties de pièces justificatives et en bonne forme, et que, d'autre part, ces dépenses et recettes avaient été correctement classées dans les comptes de gestion sous des rubriques correspondant à leur nature véritable.

En définitive, il ressort des vérifications et sondages auxquels nous avons procédé que les comptes qui vous sont soumis ont été établis avec exactitude et sincérité, et nous estimons que vous pouvez, en toute connaissance de cause, les approuver.

Mmes Billard et Geoffray sont réélues commissaires aux comptes pour l'année 1958, à l'unanimité.

Mme Boumier remercie Mmes Billard et Geoffray de bien vouloir continuer d'assumer les fonctions de commissaires aux comptes. Elle exprime sa reconnaissance à Mme Billard de tout ce qu'elle fait pour la région parisienne. (Applaudissements.)

LIVRE D'OR

Mme Delmas fait part du projet de l'A.D.I.R. de publier un livre d'or en souvenir des camarades disparus. Elle demande aux membres présents de faire parvenir à Mme Brouste, à l'A.D.I.R., la documentation qu'elles peuvent avoir sur des camarades qu'elles ont connues aux camps et qui sont mortes en déportation ou dès leur retour. Cette documentation sera très précieuse pour la constitution du livre d'or. On extraira de ce livre un recueil destiné aux élèves des lycées et collèges de la France et de l'Union française. (Applaudissements.)

LOTERIE

Tous les membres présents ayant déposé leurs bulletins de vote dans les corbeilles, une petite fille vient tirer de la corbeille des pouvoirs le nom de la gagnante: Mme Menez.

RESULTATS DES ELECTIONS

Les opérations de vote ont donné les chiffres suivants:

Votantes: 519.

Bulletins nuls: 93.

Suffrages exprimés: 426.

Mmes Billard, déportée: 374 voix, élue; Flamencourt, déportée: 379 voix, élue; Goetschel, déportée: 416 voix, élue; Postel-Vinay, déportée: 421 voix, élue; Delmas, internée: 426 voix, élue; Ferrières, internée: 425 voix, élue; Hottinguer, internée: 297 voix, élue en remplacement de Mlle Billoud décédée.

LE DEJEUNER

A l'issue de l'Assemblée générale, un déjeuner amical réunit 190 camarades au restaurant de l'Assemblée Nationale. La salle était décorée d'un drapeau portant une croix de Lorraine, attention qui nous fit à toutes plaisir.

L'atmosphère était cordiale, les conversations, très animées; nous aimons cette occasion de revoir des camarades venues de tous les coins de la France.

JOURNÉE DES PUPILLES DE LA NATION

Le jeudi 27 mars 1958, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, le président de la République a remis des prix offerts par l'Office national des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre à cinquante pupilles de la Nation, sur les cent cinquante inscrits au palmarès.

Un d'entre eux, M. Wahl, reçu premier à l'Ecole d'Administration, a fait une courte allocution sur le patrimoine spirituel du « Pupille de la Nation », élevé dans l'obligation de se montrer digne du souvenir de son père « mort pour la France » et de la souffrance de sa mère restée seule pour l'élever.

Et ce sont bien ces sentiments-là qui, certes ont dirigé les années d'études de ces jeunes qui montent à l'estrade recevoir les félicitations paternelles de Monsieur René Coty. Et nous, qui remplissons les tribunes de la Sorbonne, nous savons bien que cette jeunesse grave et studieuse est le fruit de ce sacrifice consenti par leurs parents. Nous assistons avec émotion à la lecture de ce palmarès magnifique et nous souhaitons devant le succès de cette manifestation, que l'Office national des Anciens Combattants puisse en établir la tradition.

L'A.D.I.R. est heureuse de figurer parmi les associations qui y ont participé.

I.R. Delmas.

L'immense banquet qui a réuni le soir, ministres, parlementaires, fonctionnaires des Anciens Combattants et membres des commissions autour des jeunes Pupilles de la Nation, avait un caractère cordial, quasi familial. L'A.D.I.R. qui avait contribué à cette manifestation nationale, se joint aux autres associations pour féliciter très vivement M. le Ministre Quinson de cette heureuse initiative.

A. Postel-Vinay.

A. D. I. R.

241, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
PARIS VII

C. P. PARIS 5266-06

Notre Présidente reçoit la légion d'honneur

Le samedi 22 mars 1958, au cours d'une réunion intime, notre présidente, Mme Irène Delmas, reçut des mains de Geneviève Anthonioz de Gaulle, la croix de la Légion d'honneur. G. Anthonioz prononça l'allocution suivante :

Chère Maryka,

Je puis dire que nous attendons ce moment depuis plus de douze ans. Depuis très exactement le jour où chacune d'entre nous a rencontré au seuil de la liberté l'accueil de votre sourire, le réconfort immédiat et fraternel de votre affection et où elle a senti le besoin de vous manifester sa gratitude sans parvenir à vous l'exprimer suffisamment.

Au cours de ces douze années pas une fois cette affection ne s'est démentie. Vous avez su la témoigner à chaque rencontre avec la même compréhension, la même générosité, la même efficacité ! Nous vous avons vue penchée sur le berceau de nos petits enfants, agenouillée au chevet de nos camarades qui allaient mourir — qu'il s'agisse de la démarche la plus pénible, ou la plus délicate, jamais vous n'avez hésité ! Et, comme l'amour fait des miracles, vous avez réussi là où cela semblait impossible, qu'il s'agisse de collecter des millions ou de trouver un appartement.

Et sans doute cette A.D.I.R. qui vous doit l'existence, que vous n'avez cessé d'aider et de guider, à qui vous avez constamment consacré tout votre dévouement et beaucoup de votre temps, ne vous aura-t-elle pas donné que des joies. Il en est ainsi dans toute œuvre accomplie : il n'y a pas de fruit sans sacrifice, pas de moisson si le grain ne meurt. Il n'y a pas d'amour sans don désintéressé et quelquefois douloureux de soi-même.

Nous le savons, nous autres qui n'avons cessé de penser pendant des mois et des années — comme naguère le jeune officier Psichari sur la terre d'Afrique — « que notre mission sur la terre est de racheter la France avec le sang ». Et sans doute pour celles qui sont ici ce sacrifice du sang n'a-t-il pas été accepté. Mais vous avez donné, chères camarades, d'autres rançons : il y a ce sang du cœur

que fait verser l'angoisse pour ceux que nous aimons et leur souffrance et leur mort. Il y a pour beaucoup d'entre vous l'épreuve d'une santé ébranlée et souvent gravement atteinte.

Ce sacrifice, chère Maryka, vous l'avez offert jusqu'au plus profond de vous-même comme toutes les femmes déportées et internées de la Résistance, et je crois que c'est cette offrande volontaire de notre vie à notre pays — que nous n'avons jamais n'est-ce pas ? renié, mes camarades — qui fait le lien de notre fraternité ; plus même que des souvenirs communs.

Au nom de nous toutes, chère Maryka, et nous c'est davantage encore les mortes que les vivantes, je vous remercie. Puis-je me permettre de vous dire — et je crois exprimer notre sentiment commun — qu'au service de l'A.D.I.R., comme au service de la Résistance, vous avez bien mérité.

Mes chères Camarades,

Invitée le 22 mars par notre Conseil d'administration, pour recevoir la croix de la Légion d'honneur parmi vous, j'avais demandé à Anise ce qu'on attendait de moi « Vous laisser faire » — et je me suis « laissé faire » — je me suis laissé dire les mots d'amitié si profonds, exprimés par Geneviève au nom de vous toutes — je me suis laissé offrir cette si belle plaque de bronze « pensée » par vous, ces magnifiques reproductions de la peinture siennoise, ce bouquet de violettes, celui de roses rouges et celui d'œillets pourpres signé de trois noms « avec tout leur cœur ». Je vous ai laissé gâter les miens, unissant dans le foyer de l'A.D.I.R. ce qui fait la richesse de ma vie, ma famille et mes camarades. Je me suis laissé faire, trop émue, trop étonnée, trop touchée pour faire autrement.

Pour cette heure de joie qui nous unisait toutes dans la fidélité à nos disparues, dans la force de notre amitié et dans notre amour de la France, soyez remerciées, mes amies.

Maryka.

CELEBRATION D'ANNIVERSAIRE DE LA CAPITULATION ALLEMANDE DU 8 MAI 1945

1^{er} mai :

A 9 heures : à l'Arc de Triomphe, allumage d'un flambeau qui sera transporté à la casemate du Mont-Valérien où il brûlera jusqu'au jeudi 8 mai à 16 h. 30.

7 mai :

A 16 h. 30 : rassemblement des porteurs de flambeaux au siège du Relais Sacré, 20, rue de la Chausée-d'Antin.

A 17 h. 50 : rassemblement des flambeaux au carrefour George-V.

A 18 h. 25 : départ du cortège pour l'Arc de Triomphe.

A 18 h. 40 : départ du cortège des flambeaux par l'avenue Victor-Hugo avec arrêts à Rhin et Danube, rue Paul-Valéry, et aux Anciens Combattants Prisonniers de guerre, rue Copernic.

8 mai :

A 9 heures : Rassemblement des Associations sur le côté droit de l'avenue des Champs-Elysées (côté des numéros pairs), la tête du cortège à la hauteur de la statue de Georges Clemenceau.

Anciens combattants 1939-1945 : groupés en une seule formation et plus particulièrement les associations et groupements suivants inscrits dans l'ordre alphabétique : C.E.F. d'Indochine, C.E.F. d'Italie, Combattants coloniaux, Amicale des camps, A.N. des Croix de Guerre, Déportés, Anciens des Divisions blindées, Evadés de guerre, F.F.L., F.F.I., Flandres et Dunkerque, Prisonniers de guerre, Rhin et Danube, Organisation de la Résistance, Réseaux de la F.C., Travailleurs déportés, Victimes civiles, etc.

Musoir sis entre les avenues des Champs-Elysées et Friedland :

1^{er} La partie de ce musoir munie de sièges sera strictement réservée aux porteurs d'une carte rose.

2^o Anciens Combattants 1939-1945. Musoir sis entre les avenues Friedland et Hoche : Anciens Combattants 1939-1945 - Musoir sis entre les avenues des Champs-Elysées et Marceau : Anciens Combattants 1939-1945.

A 9 h. 30 : rassemblement des Grands Invalides, Veuves de guerre et descendants au carrefour George-V.

A 15 heures : cérémonie place de Stalingrad.

A 16 heures, départ du flambeau de la crypte du Mont-Valérien pour le Ministère des A.C.

A 17 h. 30 : rassemblement général des flambeaux au Grand Palais.

A 18 h. 15 : départ pour l'Arc de Triomphe.

A 18 h. 30 : la Flamme est solennellement ravivée.

JOURNÉE NATIONALE DE LA DÉPORTATION 27 AVRIL 1958

Ce bulletin, par suite de circonstances indépendantes de notre volonté, paraît trop tard pour que nous puissions publier utilement le programme des cérémonies du 27 avril 1958. Nous nous en excusons auprès de nos camarades.

**

Remise de l'insigne créé par la loi n° 46-856 du 30 avril 1946 en faveur des Pères, Mères, Veuves et Veufs des « Morts pour la France » : Afin de répondre au désir exprimé par les Associations de déportés ou internés, le jour des « Martyrs de la Déportation » (dernier dimanche d'avril) pourra désormais être également choisi pour cette cérémonie.

Amicale de Mauthausen

Inscription pour le Congrès et inauguration du monument les 3 et 4 mai 1958, à Paris : demander un questionnaire et les renseignements complémentaires à l'Amicale de Mauthausen, 10, rue Leroux. Paris-16^e.

Pèlerinages du mois de mai « la formule voyage-pèlerinage, correspondant au désir de la majorité de nos adhérents, nous la maintiendrons encore cette année, mais nous comprenons que certaines personnes préfèrent faire uniquement le pèlerinage, aussi voulant également leur donner satisfaction, nous avons décidé de faire deux programmes, les deux groupes seront ensemble pour les visites de Mauthausen et de certains commandos, puis un groupe continuera le voyage sur Vienne et la Hongrie et l'autre groupe reviendra sur Salzbourg et rentrera à Paris. »

Programme n° 1 : du 9 mai au 19 mai 1958, prix de Kehl à Kehl (tout compris) pour les personnes ayant la gratuité en Allemagne : 22.000 francs, pour les personnes n'ayant pas la gratuité en Allemagne : 28.000 F. A ces prix il conviendra d'ajouter 7.700 F pour les personnes qui partiront de Paris et n'ont ni gratuité, ni réduction sur les chemins de fer français et pour lesquelles l'Amicale prendra un billet collectif.

Programme n° 2 : du 9 mai au 13 mai 1958, prix de Kehl à Kehl (tout compris) pour les personnes ayant la gratuité en Allemagne : 6.000 F, pour les personnes n'ayant pas la gratuité en Allemagne : 12.000 F.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à l'amicale de Mauthausen, 10, rue Leroux, Paris-16^e.

Vie de nos Sections

COMTE RENDU DE LA REUNION DU 9 MARS 1958 HAUTE-SAVOIE

Dans le but de préparer l'Assemblée générale, nous nous sommes réunies chez notre camarade Antonie Guiliot, café, 11, rue Royale à Annecy.

Etaient présentes :

Mmes Bel, Billard, Clair, Chaffard, Damm, Dupraz, Genoud, Guiliot, Nicollet, Saulnier, Tollardo, Vaillot.

Se sont excusées :

Mmes Burdet, Cachat, Chabot, Girard, Madoux, Gubier, et Hyrvard.

Après les manifestations amicales habituelles, Mme Vaillot fait part du contenu du courrier de l'A.D.I.R. et du programme de l'Assemblée générale, approuvé à l'unanimité.

A la suite de quoi une douzaine de cotisations 1958 ont été encaissées. Notre trésorière, Mme Lamy, fait part de sa situation de caisse. Toutes les cotisations 1957 ont été encaissées et envoyées à Paris et une partie de celles de 1958 sont rentrées. Un virement sera sous peu envoyé à Madame Postel-Vinay.

Il reste en caisse à ce jour, les cotisations 1958 mises à part, 10.047 francs.

Toutes les camarades présentes, étant d'accord pour commander ferme un fanion à l'A.D.I.R. à Paris, une proposition est adoptée consistant à demander au siège de bien vouloir accepter le paiement de ce fanion en deux tranches. La première à la commande, la seconde fin du premier semestre 1958 après les ristournes. Ceci pour me permettre de conserver quelques milliers de francs en caisse en cas de besoin urgent.

Après l'examen de quelques cas particuliers concernant les pensions de réforme qui n'a pas donné lieu à aucune difficulté, Mme Guiliot, offrit à l'assistance un goûter très apprécié et qui a réchauffé tout le monde pour entreprendre le retour.

Ch. Vaillot.

COMTE RENDU DE LA REUNION DU 17 MARS 1958 GROUPE TOURAINE-POITOU

Notre petite réunion annuelle a eu lieu le lundi 17 mars comme d'habitude à l'Oasis où nous disposons de deux agréables pièces.

Le temps lamentable nous faisait rencontrer une petite assistance. Nous avons tout de même été 18; Mmes L. Bodin, Fournier, S. Guyot, J. Goupille, E. Lamagnière, A. Larrieu, E. Loiseau, M. Mechli, M. Roth, M. Lehmann-Diébault, Marchéidon, Deliau, Payan, Jaud, Allerton, Gateau, Pelletier, de Poix.

S. Gonjon et M. Durand s'étaient excusées. Nous aurions aimé savoir quelque chose des dix-neuf autres camarades convoquées dont nous avons bien amicalement regretté l'absence.

Pendant que Suzanne Guyot ramasse les cotisations et les pouvoirs pour l'Assemblée générale et que Marihé, entre l'accueil de deux nouvelles arrivantes, achève ses préparatifs du goûter, les langues vont leur train. Chacune est heureuse de se retrouver, de parler de vieux souvenirs des camps, comme des projets d'avenir, d'évoquer aussi la mémoire de celles qui ne sont pas revenues.

Autour de la table fleurie de jonquilles la conversation se prolonge très animée bien après que le goûter sera terminé on se quitte enfin en se donnant rendez-vous en mai à Langeais au congrès Tourangeau de l'U.N.A.D.I.F. où nous pourrions nous retrouver très nombreuses.

M. T. de Poix.

COMTE RENDU DE LA REUNION DU 17 DECEMBRE 1957

SEINE-MARITIME - ROUEN

La Section de la Seine-Maritime, tout récemment créée, s'est réunie pour la première fois le 17 décembre 1957.

La réunion était organisée à Rouen, lieu de beaucoup le plus central pour la plupart d'entre nous.

Mme Maillard avait mis très aimablement à notre disposition le rez de chausse de sa maison. Elle et sa fille, Mme Jacqueline Maillard, amie et camarade de résistance de Mme Pierre de Gaulle, nous ont accueillies d'une manière charmante, créant immédiatement une atmosphère de cordiale sympathie.

Grâce à elle le thé accompagné de cake et de petits gâteaux nous a réchauffées; nous l'avons doublé apprécier car il faisait très froid et très brumeux ce jour-là.

Nous étions peu nombreuses malheureusement, d'abord parce que la section est encore embryonnaire, ensuite parce que la grippe avait empêché au dernier moment certaines de nos camarades de venir jusqu'à nous. D'autres hélás étaient retenues chez elles par leur mauvais état de santé, elles ont dû se contenter d'être de cœur avec nous. Des projets ont été faits d'aller les voir cet été.

Nous étions, nous, heureuses de nous trouver ensemble dans une bonne camaraderie et certaines d'entre nous qui s'étaient connues au camp étaient bien contentes de se rencontrer;

Notre chère et dévouée Mme Engoumé était venue de Paris, nous étions ravies de sa présence. Chacune d'entre nous a pu s'entretenir avec elle et s'en est félicitée. A la fin de l'après-midi il a fallu se séparer, le temps avait passé trop vite, mais nous savons maintenant qu'un lien nouveau s'est formé entre nous, et qu'il se resserrera à mesure que nous nous connaîtrons mieux.

Caillau de Gauille.

SORTIE DE FIN D'ANNÉE

La sortie de fin d'année se fera le 8 juin, chez notre camarade Gisèle Cabrières à Louveciennes. Retenez cette date et inscrivez-vous dès maintenant soit chez Marguerite Billard, 13, rue du Vieux-Colombier, soit à l'A.D.I.R., 241, boulevard Saint-Germain. Vous recevrez ultérieurement une circulaire réglant les détails de cette sortie.

VENTE DU BLEUET

Comme les années précédentes, la Section parisienne demande à ses adhérentes de s'inscrire d'urgence pour la vente du « Bleuet » du 8 mai chez Marguerite Billard, 13, rue du Vieux-Colombier, Paris-6^e. LIT. 72-42.

CERCLE DE L'A.D.I.R.

La causerie mensuelle du cercle de l'A.D.I.R. aura lieu le lundi 19 mai 1958, à 21 heures. Geneviève Anthionoz nous entretiendra du sujet suivant: Comment on essaie d'écrire l'histoire.

Carnet Familial

NAISSANCES

Marie-José Wacquet, née le 2 juillet 1954 et Marianne Wacquet née le 9 septembre 1955, sont heureuses de vous annoncer la naissance de leur petit cousin, Pascal Patoux, né à Hesdin, le 9 février 1958. Tous les trois sont les petits enfants d'Andrée Patoux dite Patounette.

Dominique, Jean-Luc et Alain Perodeau sont heureux d'annoncer la naissance de France-Claire. Paris, 22 mars 1958.

Marie-Joséphine et Jean-Michel Girardin, petits-enfants de Henriette Renaud. Cluny. (Saône-et-Loire.)

MARIAGE

Ariane Kohn, fille de notre camarade Mme Kohn-Nadel a épousé Jean Le Douaron, le 15 février 1958. Clamart (Seine).

Notre camarade Mme Baro est décédée. Lille, février 1958. Mme G. Fromentin a perdu sa mère. Chaumont-sur-Loire, 25 janvier 1958. Notre camarade Mme Li-vet Madeleine est décédée. La Flèche.

Monsieur Martin, beau-frère de notre camarade Mme Tersa, déléguée pour la Gironde, est décédé. Bordeaux, février 1958.

Notre camarade Simone Maurel est décédée. St-Etienne, mars 1958.

Monsieur A. Grandpierre, père de notre camarade Mme Suzanne Goujon (35.000) Langeais, mars 1958.

Notre camarade Marie-Thérèse Péron a perdu sa mère. Saint-Pierre-les-Elbeuf, avril 1958.

RECHERCHES

Qui aurait connu, en Suède, Paulette Brillon, décédée en Suède au retour de Ravensbrück.

Prière d'écrire à sa sœur Madame Meynard, 40, rue Fonchaudiére, Angoulême.

DECORATIONS

Ont été promues officier de la Légion d'honneur: Mmes Bes, née Barthes, Coulet, née Weiss, de la Rochefoucaud, née Crespons, Tillion Germaine.

Ont été nommées chevalier de la Légion d'honneur: Mmes Gataeu, née Fischer, Le Miere, née Nouy, Vallet Marguerite-Marie, Margulius, née Darras, Magnan née Porte.

La médaille de la France libérée a été attribuée à Mme Andrée Patoux.

Mme Payan, née Claessen vient de recevoir la Croix de chevalier de l'ordre de Léopold avec palme et la Croix de guerre belge également avec palme.

SOCIETE DES AMIS

DE L'A.D.I.R.

Nous avons eu la tristesse d'apprendre la mort de Mme Parodi, mère de M. A. Parodi, ambassadeur de France, président de la Société des Amis de l'A.D.I.R. et de Mme P. Parodi, vice-présidente de cette société. Nous renouvelons à Monsieur et Mademoiselle Parodi, ainsi qu'à leur famille, nos condoléances très émues.

Le Gérant-Responsable : A. Postel-Vinay
Imp. Lescaret, 2, Rue Cardinal, Paris